

Service destinataire



@ internet-DGFIP



6671-D-SD

(05-2016)

15532*01

TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES

EXONÉRATION POUR LES HÔTELS, MEUBLÉS DE TOURISME ET CHAMBRES D'HÔTES SITUÉS EN ZONE DE REVITALISATION RURALE

(Article 1383 E bis du Code Général des Impôts)

Cette déclaration doit être déposée avant le 31 décembre de chaque année qui précède celle pour laquelle l'exonération est applicable. Elle devra être déposée auprès du centre des impôts foncier territorialement compétent, accompagnée de tous les documents justifiant de l'affectation des locaux.

1. SITUATION DE LA PROPRIÉTÉ

Réservé à l'administration

Département :

Commune :

Numéro de voirie :

Rue - lieu-dit :

□ □ □ □

□ □ □ □ □ □

□ □ □ □ □ □

2. AFFECTATION DES LOCAUX CONCERNÉS

Cochez la case correspondant à la situation des locaux pour lesquels le dispositif d'exonération est sollicité :

- Hôtel pour les locaux affectés uniquement à une activité d'hébergement ;
- Locaux classés en meublés de tourisme dans les conditions prévues à l'article L 324-1 du code du tourisme ;
- Chambres d'hôtes au sens de l'article L 324-3 du code de tourisme.

3. DÉSIGNATION DU REDEVABLE DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES

Réservé à l'administration

Nom ou Dénomination sociale (en majuscules) :

Adresse :

Nature du droit réel exercé :
(ex : propriétaire, indivisaire, usufruitier, emphytéote...)

□ □ □ □ □ □

□ □ □

► **Numérotez et indiquez le nombre d'intercalaires :** |_|_|

Je sollicite l'application du dispositif d'exonération prévu à l'article 1383 E bis du CGI et joints à la présente déclaration tout document de nature à justifier que les locaux désignés ci-dessus relèvent de l'une des situations strictement énumérées par le code général des impôts.

► **Datez et signez :** Les indications consignées sur la présente déclaration sont certifiées exactes par le soussigné.

Désignation du mandataire ⁽¹⁾ :

Votre n° de téléphone :

Votre adresse électronique :@.....

À..... le/...../.....

Signature ⁽¹⁾ :

Le formulaire doit être renvoyé au centre des impôts fonciers territorialement compétent.

⁽¹⁾ Lorsque la déclaration est souscrite par une **personne mandatée** par le propriétaire, le signataire mentionnera ci-dessus ses nom, qualité et adresse.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du Centre des impôts foncier.